



École Saint-Arsène

6972, avenue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2S 2H5
Téléphone : 514 596-5011
Télécopieur : 514 596-5012
http://www.csdm.qc.ca/st_arsene
starsene@csdm.qc.ca

Procès-verbal de la réunion du 11 juin 2019

Présences :

Mme Kathy Lang, directrice
M. Jean-François Lavoie, parent
Mme Nancy Demers, parent
Mme Tanya Laurin, enseignante
Mme Diane Bérubé, enseignante
Mme Isabelle Jameson, parent
Mme Geneviève Ducasse, enseignante
Mme Roxane Carboni, directrice-adjointe
Mme Geneviève Brodeur, responsable du s.d.g.
Mme Johanne Berthiaume, enseignante

Absences :

Mme Marie-Pier Larivée, parent

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 18h39.

2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée (2 min.)

Mme Isabelle Jameson propose la nomination de Mme Nancy Demers à titre de secrétaire de l'assemblée. Appuyé par Mme Isabelle Jameson. Adopté à l'unanimité.

3. Quorum (1 min.)

Comme l'indique la liste des présences ci-dessus, le quorum est atteint pour la présente réunion.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Jean-François Lavoie propose d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

La proposition est appuyée par M. Carl Émile. Adoptée à l'unanimité.

5. Point ouvert au public

Aucun public

6. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019. (5 min.)

M. Benoît Tousignant propose d'adopter le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019. La proposition est secondée par Mme Nancy Demers et adoptée à l'unanimité



École Saint-Arsène

6972, avenue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2S 2H5
Téléphone : 514 596-5011
Télécopieur : 514 596-5012
http://www.csdm.qc.ca/st_arsene
starsene@csdm.qc.ca

7. Suivi de la réunion de la réunion du 28 mai.

Mme Lang a contacté le 311 pour le miroir dans la ruelle, elle attend un retour d'appel.

Cinq soumissions ont été reçues pour la réfection de la cour d'école. En attente de l'acceptation des commissaires.

Aucun retour quant à la lettre transmise au ministre.

Aucun changement au niveau de la déclaration de la clientèle.

8. Mot de la direction

Mme Lang souhaite un bon dernier conseil d'établissement à tous.

9. Mot du Président

M. Lavoie souhaite une bonne continuation à l'école Saint-Arsène.

10. Dossiers décisionnels

10.1 Budget pro-forma

On adopte le budget tel que soumis par la direction de l'école

On déplore toutefois le mode d'attribution du financement par le ministère aux écoles (nombre d'élèves, indice de défavorisation) plutôt que sur les besoins réels des élèves.

Mme Nancy Demers propose d'adopter les sorties de même que la demande de financement ci-devant. Secondée par Mme Johanne Berthiaume. Adoptée à l'unanimité.

10.2 Horaire de l'école

L'horaire de l'école demeurera celui en vigueur au courant de l'année scolaire 2018-2019.



École Saint-Arsène

6972, avenue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2S 2H5
Téléphone : 514 596-5011
Télécopieur : 514 596-5012
http://www.csdm.qc.ca/st_arsene
starsene@csdm.qc.ca

10.3 Décision de la date de l'AG

L'assemblée générale des parents aura lieu le 10 septembre 2019.

L'horaire a été établi comme suit :

Assemblée générale : 18h à 19h

Première séance - rencontre enseignant – parents : 19h à 20h

Rencontre de l'équipe-école : 20h à 20h15

Deuxième séance rencontre enseignant – parents : 20h15 à 21h15

M. Carl Émile propose d'accepter la date et l'horaire de la rencontre de parents et de l'assemblée générale de parents. Secondée par Mme Johanne Berthiaume. Adoptée à l'unanimité.

10.4 Résolutions de transfert du fonds 4 au fonds 9

La direction dépose un projet de résolution visant l'approbation d'un transfert de fonds dans le but de fermer l'année financière 2018-2019.

Résolution

- Prix Essor 2000\$
- Album des finissants : 689\$

sur proposition de Monsieur Jean-François Lavoie président, il est résolu d'approuver le transfert du montant nécessaire du fonds 4 au fonds 9 pour payer les dépenses inscrites au fonds 9 en date du 30 juin 2019. Les sommes laissées au fonds 4 sont reconduites en tant que surplus pour l'année scolaire 2018-2019. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

10.5 Comité de suivi de la cour d'école

Mme Lang indique qu'il est possible de créer un comité de suivi quant aux travaux qui auront lieu dans la cour d'école.

Les membres du conseil d'établissement discutent brièvement de cette possibilité.

Considérant que toute l'évolution du projet de nouvelle cour d'école à Saint-Arsène a été suivie par l'ensemble du conseil d'établissement;

Considérant que le projet arrive à l'étape finale;



École Saint-Arsène

6972, avenue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2S 2H5
Téléphone : 514 596-5011
Télécopieur : 514 596-5012
http://www.csdm.qc.ca/st_arsene
starsene@csdm.qc.ca

Il est résolu de ne pas mettre en place un comité de suivi de la cour d'école.

Proposée par Mme Nancy Demers. Secondée par M. Carl Émile. Adoptée à l'unanimité.

10.6 Budget du conseil d'établissement

Il est proposé par Mme Isabelle Jameson que le budget de 400\$ pour la formation du conseil d'établissement serve à l'achat de livres. Secondée par Mme Johanne Berthiaume, adoptée à l'unanimité.

11. Dossiers d'information

11.1 Je protège mon école publique

Mme Isabelle Jameson a complété le formulaire d'état des services aux élèves

11.2 OPP et comité de parents

Rien à signaler.

11.3 Service de garde

Le spectacle de fin d'année s'est très bien déroulé.

Il y aura un pique-nique avec les parents des finissants le 20 juin prochain et un party à l'école pour les finissants le 19 juin..

L'effectif du service de garde reste sensiblement le même l'an prochain.

11.4 Correspondance

La correspondance sera transmise par courriel.

11.5 Date et lieu de la prochaine rencontre

À déterminer avec les nouveaux membres du conseil.

12. Varia

Activités parascolaires : dresser un tableau global pour l'an prochain afin que les parents puissent avoir une vue d'ensemble de l'offre.

13. Clôture de la réunion



École Saint-Arsène

6972, avenue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2S 2H5
Téléphone : 514 596-5011
Télécopieur : 514 596-5012
http://www.csdm.qc.ca/st_arsene
starsene@csdm.qc.ca

Mme Nancy Demers propose la clôture de la réunion à 20H40.
Appuyée par Mme Isabelle Jameson. Adoptée à l'unanimité.

Afin d'assurer le quorum des assemblées, veuillez aviser la direction en cas d'absence.